

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: SCALPFUGE COLOR-Base incolore

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: dispersion stable de résines polyesters

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA  
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette  
F-93320 Les Pavillons sous Bois  
France  
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):  
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26  
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22  
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger: H316(\*) Provoque une légère irritation cutanée

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention: P332 En cas d'irritation cutanée:  
P313 Consulter un médecin.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Valeur limite UE pour ce produit (cat A / j): 140 g / l (2010). Ce produit contient au maximum 1 mg / l de COV.

CLASSEMENT EMISSION AIR Ambient "A+"

LA CLASSE D'EMISSION EST ETABLIE SUR LA BASE DES MESURES REALISEES APRES 28 JOURS EN RESPECTENT LES EXIGENCES DE LA CLASSE DES EMISSIONS LES PLUS FAIBLES (A+)

Les résultats des analyses selon les normes NF ISO 16000-6-2005) et NF ISO 16000-3 (2002)

LA CLASSE D'EMISSION EST ETABLIE SUR LA BASE DES MESURES REALISEES APRES 28 JOURS EN RESPECTENT LES EXIGENCES DE LA CLASSE DES EMISSIONS LES PLUS FAIBLES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

(A+)

2. 4. Dangers principaux: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
2. 5. Autres dangers: /

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Hydrofuge les surfaces,Consolide les surfaces
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- SILICATE DE SODIUM
    - N° CE: 215-687-4 - N° CAS: 1344-09-8
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119448725-31-xxxx
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315
    - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
    - Divers :
    - PNEC / Locale / Eaux douces = 7.5 mg/l
  - masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
    - N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH06 \* Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330
    - \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317
    - \* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
- Remarques:(Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 % . 2; Skin irrit. H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6 % ; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 % ; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%; M = 100; M = 100)
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des fumées. produits non dangereux
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /
4. 2. 1. Inhalation: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 4. Ingestion: /  
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) eau pulvérisée poudre mousse  
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.  
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Éviter le contact avec la peau.  
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts.  
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.  
6. 4. Référence à d'autres rubriques: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:  
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux.  
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Éviter la formation de poussière.  
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Maintenir les emballages bien fermés. Pas de recommandations spéciales.  
7. 2. Stockage:  
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /  
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel.  
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de précautions particulières.  
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.  
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Éviter les emballages métalliques non protégés.  
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Porter des gants de protection.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Dioxyde de silicium & Ethylène, homopolymère :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 10

Donnée non disponible.

8. 1. 2. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): /

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 3. Protection des yeux: lunettes de protection  
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

8. 2. 5. Protection des mains: Porter des gants appropriés  
Changer régulièrement les gants usés.

8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide visqueux laiteux

9. 1. 2. Couleur: laiteux

9. 1. 3. Odeur: inodore

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: -3°C

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 6. Inflammabilité: non-inflammable

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: /

9. 1. 8. Point d'éclair: > 100°C

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.

9. 1. 10. Température de décomposition: /

9. 1. 11. PH: 7

9. 1. 12. Solubilité: Soluble dans l'eau

9. 1. 13. Hydrosolubilité: complètement soluble dans l'eau

9. 1. 14. Liposolubilité: non

9. 1. 15. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	/
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Nanoparticules : Dioxyde de silicium
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	> 500 cPs
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 23. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 2. Autres informations:	

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 4. Conditions à éviter:	Pas de précautions particulières.
10. 5. Matières incompatibles:	Pas de précautions particulières.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Données non disponibles.
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Données non disponibles.
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	/
11. 1. 5. Ingestion:	acide silicique, sel de sodium:No.-CAS 1344-09-8 DL50 : > 2000 mg/Kg rat
11. 1. 6. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 1. Toxicité:	Eviter la contamination des eaux souterraines. acide silicique, sel de sodium:No.-CAS 1344-09-8
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	/
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	/
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Elimination par incinération / pyrolyse
13. 2. Emballages contaminés:	Nettoyer le récipient à l'eau.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Récupérer dans un réservoir fermé et mettre dans un endroit sûr pour élimination par incinération. Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non concerné
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non applicable.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	Non soumis à la réglementation ADR/RID.
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	Non applicable.
14. 3. 3. Code danger:	Non applicable.
14. 3. 4. Instructions d'emballage:	Non applicable.
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 4. 2. Polluant marin:	non

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.

14. 5. 2. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: non

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: /

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Non applicable.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Donnée non disponible.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H330 Mortel par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: /

16. 4. Recommandation(s): /

16. 5. Références et / ou bibliographie: Acronymes et abréviations  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA : International Air Transport Association.  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet  
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP  
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique  
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.  
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)  
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)  
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPFUGE COLOR-Base incolore

Version:12

Date de révision:09/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée

16. 6. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 7. Information(s) supplémentaire(s): /

16. 8. Historique:

16. 8. 1. Date de la première édition: 20/10/2000

16. 8. 2. Date de la révision précédente: 05/01/2021

16. 8. 3. Date de révision: 09/03/2022

16. 8. 4. Version: 12

16. 8. 5. Révision chapitre(s) n°: revision

16. 9. Réalisé par: sds+ softxare